

09 déc 2022 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 9 décembre 2022

## Modification de la loi en matière de contrats de travail dans le secteur public

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à réglementer la motivation des licenciements et des licenciements manifestement déraisonnables des travailleurs contractuels du secteur public.

L'avant-projet a pour objet de répondre à un arrêt de la Cour constitutionnelle et d'être conforme à la loi sur l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis, le jour de carence et les mesures d'accompagnement.

L'avant-projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)